

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Alain GUILLOU**

**N° 42**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 20/12/2018
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2018 (accusé de réception du 19/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées*

*Hôtel de Ville et d'agglomération*

*44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Associations socio-éducatives et socioculturelles  
Avances sur subventions 2019**

**Il est proposé de verser aux associations conventionnées avec la ville de Quimper une avance sur les subventions de fonctionnement 2019 pour leur permettre de mener à bien leurs activités dès le début de l'année 2019. Cette avance est égale au tiers du montant de la subvention accordée en 2018. L'enveloppe globale allouée aux avances sur subventions s'élève à 654 803 €.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à verser à chacune des associations ci-dessous, une avance sur les subventions de fonctionnement 2019 :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Montants</b>	<b>Imputation budgétaires</b>
MPT d'Ergué Armel	183 942 €	422.6574.710.7102
MJC de Kerfeunteun	105 375 €	
MPT de Penhars	187 977 €	
MDQ du Moulin Vert	58 274 €	
Centre des Abeilles	25 819 €	
Espace Associatif	93 416 €	